

Le généalogiste de filiation agréé

COMPÉTENCE : CAPABLE D'IDENTIFIER LES OUTILS DE RECHERCHE

Objectif : Dresser une liste d'outils de recherche avec un support imprimé, informatisé, sur Internet et ceux microfilmés et les caractériser. Cette compétence sera évaluée par un examen.

Standards : Annexe A. Cette annexe comprenant des outils de recherche est affichée sur le site Internet de la FQSG.

COMPÉTENCE : CAPABLE D'EXPLOITER DES OUTILS DE RECHERCHE

Objectif : Trouver des informations généalogiques à partir des outils de recherche énoncés dans la compétence précédente. Cette compétence sera évaluée par un examen.

Standards : Utiliser une grande variété d'outils de recherche. Connaître leurs paramètres, leur contenu et leurs limites.

COMPÉTENCE : CAPABLE DE TRAITER LES DONNÉES D'UNE FILIATION

Objectif : Bâtir un tableau d'ascendance.

Standards : Utiliser les instruments concernant les surnoms et les changements de patronymes. Placer les données selon un système de numérotation notamment le système Stradonitz pour l'ascendance, Aboville pour une descendance. Caractériser les éléments de l'éventail ou roue de paon.

À déposer dans le portfolio : un tableau d'ascendance sous la forme d'un éventail comprenant 10 générations avec les informations essentielles (noms et prénoms des époux, noms et

prénoms des parents des conjoints, date et lieu du mariage ou date et lieu du contrat de mariage). La personne qui demande l'attestation prend le numéro 1 (Stradonitz) de l'éventail sinon c'est quelqu'un de la même génération.

COMPÉTENCE : CAPABLE DE RETROUVER LES ACTES AUTHENTIFIÉS DES MARIAGES

Objectif : Présenter les actes authentifiés des mariages.

Standards : La vérification des données s'effectue avec des sources crédibles comme les registres de l'état civil et religieux et les contrats de mariage.

À déposer dans le portfolio : les actes qui authentifient les mariages d'une lignée ascendante, minimum 8 générations.

COMPÉTENCE TRANSVERSALE : CAPABLE D'ÉCRIRE DANS LA LANGUE UTILISÉE, LE FRANÇAIS OU L'ANGLAIS

Objectif : Présenter des documents en respectant les règles et les structures de la langue utilisée, le français ou l'anglais.

Standards : Les règles et la grammaire de la langue utilisée, le français ou l'anglais.

FQSG / BQACG

C. P. 9454
succ. Sainte-Foy
Québec (Qc) G1V 4B8
Tél.: 418-653-3940

Personne-ressource : Marie Royal
marie.royal@sympatico.ca
federationgenealogie@bellnet.ca

Bureau québécois d'attestation de compétence en généalogie



Le généalogiste de filiation agréé



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE

Boîte postale 9454, Québec, (Québec) G1V 4B8

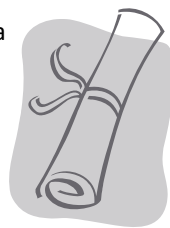
www.federationgenealogie.qc.ca

BQACG

Bureau québécois d'attestation de compétence en généalogie

Le Bureau québécois d'attestation de compétence en généalogie (BQACG) est un organisme de service créé le 20 avril 1991 par la Fédération québécoise des sociétés de généalogie (FQSG), organisme sans but lucratif incorporé en 1984.

L'attestation de compétence est la reconnaissance officielle du niveau de compétence d'un individu pour effectuer des recherches en généalogie.



Le candidat est invité à prendre connaissance du document complet concernant les attestations de compétence sur le site de la FQSG. Cependant, il retrouvera ici les informations essentielles pour préparer sa demande d'attestation comme généalogiste de filiation agréé.

Avantages de l'attestation

L'attestation de compétence permet :

- D'être reconnu dans le milieu généalogique, tant dans les Sociétés de généalogie, qu'à la Fédération québécoise des sociétés de généalogie;
- De devenir une personne ressource pour l'évaluation des dossiers des personnes qui veulent obtenir une attestation de compétence;

- D'être sur une liste pouvant servir à trouver des personnes ressources pour donner de la formation et à référer des généalogistes agréés pour répondre à des besoins de recherche;
- De développer le professionnalisme de l'activité généalogique au Québec;
- De donner plus de crédit aux travaux des chercheurs en généalogie du Québec;
- De protéger les intérêts du public qui fait appel aux services d'un généalogiste agréé.

Préalables

Toute personne qui fait une demande pour obtenir une attestation de compétence en généalogie doit être membre d'une société de généalogie affiliée à la FQSG et avoir signé le code de déontologie de la FQSG.

Tout candidat doit réussir un examen écrit portant sur les compétences exigées.

Le candidat doit déposer au BQACG son dossier administratif et son portfolio. Sur réception des documents requis, le candidat est automatiquement admis à l'examen. S'il réussit son examen, le BQACG enclenche le processus d'évaluation du portfolio.

Documents à déposer

Contenu du dossier administratif

L'ouverture d'un dossier pour une demande d'attestation comprend :

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé;
- Une photocopie de sa carte de membre en règle d'une société de généalogie affiliée à la FQSG;

- Le code de déontologie de la FQSG signé;
- Un chèque de 100 \$ fait à l'ordre de la FQSG. Si le candidat échoue l'examen, un montant de 50 \$ lui sera remis.

Contenu du portfolio

Le portfolio doit être déposé en même temps que le dossier administratif. Il doit contenir tous les travaux qui démontrent la maîtrise des compétences de l'attestation recherchée.

Dans le cas de ses productions, le candidat doit déposer un exemplaire de chaque produit devant servir à l'évaluation. Il dépose toutes les autres pièces ou documents qu'il juge utiles pour son évaluation.

Pour les livres ou les documents rares ou difficilement accessibles, il doit fournir des photocopies des pages de titre, de l'index, de la table des matières, du sommaire, de la page de présentation et des pages pertinentes pour l'évaluation.

Le candidat doit indiquer les sources consultées pour réaliser ses travaux.

FQSG / BQACG

C. P. 9454
succ. Sainte-Foy
Québec (Qc) G1V 4B8
Tél.: 418-653-3940

Personne-ressource : Marie Royal
marie.royal@sympatico.ca
federationgenealogie@bellnet.ca